

Culture au poing

Édito

**Le 4 décembre, n'hésitez pas,
faites entendre votre voix , participez...
Votez**

A l'occasion des élections professionnelles du 4 décembre, la CGT-Culture fait le choix de faire un numéro Spécial Élections du « Culture au Poing », son journal syndical habituellement dédié à ses syndiqués, et de l'adresser à l'ensemble des agents du ministère de la Culture.

C'est en effet pour nous l'occasion de faire le point sur la situation du ministère mais surtout l'occasion de parler de la situation de tous les agents, de leurs missions, de leurs conditions de travail, de leurs salaires...bref de leur travail et de leurs revendications.

Si la situation est loin d'être réjouissante, ces dernières années ont montré que des victoires étaient possibles et que le combat devait se poursuivre. Ce numéro vous permettra donc de mieux connaître ce que nous portons dans les instances (comité technique, comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail, comité national d'action sociale...) mais aussi dans les assemblées générales.

La CGT-Culture entend poursuivre avec vous dans la voie d'un syndicalisme qui conjugue propositions constructives et luttes opiniâtres.

Ces revendications, ces combats ne se feront pas sans vous.

Et cela commence dès le mois de novembre dès réception du matériel de vote. Une forte participation prouvera votre mobilisation et donnera une légitimité incontestable à vos revendications.

Aucune voix ne doit manquer, d'autant plus que ces élections se feront à un seul tour.

Votre voix c'est donner plus de poids et de force aux représentants qui seront élus dans les instances. Votre voix est donc indispensable, car voter c'est déjà se mobiliser.

Pour être plus forts, il faut pouvoir porter ces revendications dans l'ensemble des instances. Vous serez appelés à voter 3 fois : pour le comité technique ministériel, pour votre comité technique de proximité, pour votre commission administrative paritaire (pour les fonctionnaires), pour votre commission consultative paritaire (pour les contractuels).

C'est pourquoi, il ne suffit pas de voter une fois CGT mais 3 fois. Et ce dès réception du matériel de vote.

Le 4 décembre, votez CGT plutôt trois fois qu'une !

Sommaire

- Le 4 décembre, n'hésitez pas, faites entendre votre voix, participez ...Votez P. 1
- Un ministère fragilisé, précarisé ... un ministère à refonder. P. 2
- Pour une politique émancipatrice de santé au travail ! P. 3
- Notre société a un besoin vital de culture. P. 4
- La culture, priorité de Manuel Valls ? Les paroles et les actes dans le cadre de la revue des missions... P. 5
- Action sociale et politiques sociales P. 6
- Rémunérations, carrières... Augmenter les salaires et le pouvoir d'achat P. 7
- Avec la CGT-Culture, des victoires qui en appellent d'autres ! P. 8

Le journal de la CGT-Culture

CGT-Culture
Permanence nationale
61, rue de Richelieu
75002 PARIS
01 40 15 51 70
cgt-culture@culture.gouv.fr
<http://www.cgt-culture.fr>

n°3

novembre 2014



Un ministère fragilisé, précarisé... un ministère à refonder

Un regard dans le rétroviseur

Il était une fois un Ministère, celui de la Culture, dont les missions de service public étaient assurées pour l'essentiel par le recrutement d'agents titulaires. En 1999, quand la CGT-Culture lance la grève de plusieurs semaines pour « De vrais emplois pour la Culture », le Ministère comptait alors 17 500 postes, 13 300 titulaires et 4 200 contractuels, soit 24 % des emplois. Le mouvement de grève intersyndicale obtenait alors un plan d'accès à la titularisation sur 5 ans pour des centaines de contractuels. Cumulés avec le Plan « Sapin », plus de 2 000 agents furent titularisés et une circulaire, dite « Trautmann » stipulait que « les cas de recours à des agents non-titulaires dans la Fonction publique ... doivent rester l'exception ». Qu'en est-il 15 ans plus tard ?

Suppression massive d'emplois

Depuis 2007, plus de 2 000 emplois ont été supprimés au Ministère de la Culture alimentant ainsi le sous-effectif. Cette politique de destruction massive d'emplois a été combinée à une politique de recrutements irréguliers par contrat au détriment des recrutements par concours et des carrières des personnels. S'ensuit une situation sans précédent en termes d'emploi et de préjudice pour les personnels mais aussi en matière d'exercice de missions.

De l'exception à la règle ?

Ce qui devait être l'exception est devenu la règle. Le ministère a recruté pour assurer ses missions des milliers d'agents sous contrat passant ainsi à plus 13 000 agents non-titulaires, soit 46 % des effectifs du ministère. À l'aide du recensement réalisé dans le cadre de la loi « Sauvadet » de 2012, nous savons que 84 % de ces recrutements ont été réalisés par les 57 établissements publics du Ministère. En effet, sur près de 7 000 contractuels recensés par le ministère, 6 600 ont été recrutés en lieu et place de fonctionnaires, en CDD pour la grande majorité, certains sur des temps incomplets, d'autres sur des besoins occasionnels ou saisonniers en catégorie C. Ils sont ainsi plus de 3 000 salariés pauvres au sein du Ministère de la Culture. À la précarité d'emploi s'ajoute la précarité de rémunération. Quel bilan social !

Le retour à la règle est impératif

Le Ministère de la Culture est en pleine illégalité quand au recrutement de ses agents. Il en porte l'entière responsabilité n'ayant pas ouvert de postes aux concours sur les besoins permanents. Depuis des années la CGT-Culture demande l'ouverture annuelle de concours sur toutes les filières du ministère. L'absence de ces concours mène directement certaines filières à la quasi extinction comme dans la recherche ou à la perte de savoir-faire comme dans la filière technique. Les agents contractuels ainsi recrutés, comme les fonctionnaires, sont empêchés d'accéder aux droits à la carrière et à la mobilité par le généralisation des recrutements irréguliers par contrat.

Plan Sauvadet

Au ministère, sur l'ensemble des contractuels recensés, 3 287 contractuels répondaient aux critères d'éligibilité à la titularisation. Dans le cadre des sept concours réservés pour les corps de catégorie C et B, 253 agents se sont inscrits sur les 887 éligibles sur ces corps (taux d'inscription de 28 %) et 237 ont été reçus. La grande majorité des agents ont été dissuadés de s'inscrire particulièrement en raison de l'absence de garantie de maintien des rémunérations, comme pour les titulaires en cas de restructurations. La loi « Sauvadet » au sein du ministère ne résoudra pas la situation de totale illégalité des recrutements sur contrat. Il restera de fait près de 10 000 contractuels non titularisés pour qui il faut trouver une autre solution.

Duplicité perfide

Alors même que le ministère ouvrait des concours réservés pour résorber en partie cette précarité, il supprimait des centaines de postes aux concours, obligeant ainsi au recrutement sur contrat...

La Cgt exige :

- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois en cours et la création des emplois statutaires et qualifiés là où les besoins sont criants,
- le retour à la règle selon laquelle « à un emploi permanent correspond un emploi de fonctionnaire », et fin immédiate du recours aux agents non titulaires,
- la mise en œuvre enfin d'un vaste plan de titularisation, assis sur des créations d'emplois, améliorant les conditions de reclassement de tous les personnels concernés,
- la levée de toute dérogation d'emplois y compris législative (CNC, INRAP).

Pour une politique émancipatrice de santé au travail !

La culture est un vecteur d'émancipation. Le travail aussi.

Pourtant, ces dernières années montrent un véritable malaise des agents au sein de leurs missions et de leur travail. Les sujets de souffrance au travail, de risques psychosociaux (RPS) sont devenus récurrents. Trop récurrents. Il ne suffit pas de se contenter d'un constat – parfois partagé avec l'administration – il faut en trouver les causes et les combattre !

Le ministère a en cela une lourde responsabilité : les suppressions massives d'emplois opérées ces dernières années et les nombreuses restructurations de services ont fortement dégradé les conditions de travail jusqu'au travail même. Cela a eu pour effet une intensification du travail des agents et un désarroi pouvant aller jusqu'au suicide. Le modèle économique choisi – à savoir toujours plus de ressources propres – entraîne également de nombreuses dérives organisationnelles et managériales avec notamment la mise en avant de la performance individuelle qui brise le collectif de travail. L'absence du rôle de tutelle du ministère entérine les désastres dénoncés.

Ceci est tout simplement inacceptable. Pour contrebalancer ce laisser-faire, il faut des représentants du personnel dans les instances ayant à cœur de défendre les agents, le travail et de mettre tous les acteurs (assistants de prévention, médecine de prévention, IGAC...) au centre des actions à mener.

Qu'on se le dise, il n'y a pas de fatalité !

Le rôle des représentants du personnel dans les CHSCT est de défendre la santé physique et mentale des agents. C'est au sein des CHSCT de proximité et du CHSCT ministériel que les représentants CGT portent la parole des agents sur leurs conditions de travail. Cela a déjà permis la résolution de situations de souffrance au travail. Cela a également permis de mettre en œuvre un projet de circulaire sur les risques liés à l'amiante dont nous exigeons l'application au plus vite.

Les métiers de la Culture sont multiples et divers

Nombreux sont les agents qui font face à la pénibilité (manutention, travail en extérieur, en laboratoire, en atelier, travail de nuit...).

Chacun a droit de vivre son travail dans de bonnes conditions et de ne pas avoir de séquelles liées à celui-ci. C'est une question de santé, c'est aussi une question d'espérance de vie.

Pour cela, il faut une politique de santé volontariste en termes de prévention pour que des mesures soient prises pour l'amélioration des conditions de travail au quotidien. Cela ne suffit pas toujours. Dans certains cas, une démarche de réparation et d'accompagnement doit également être mise en place pour ceux qui ont le plus subi une usure physique et/ou mentale. Pour les métiers ayant un fort caractère de pénibilité, celle-ci doit être reconnue et ouvrir des droits à un départ anticipé à la retraite.

Des élus CGT en CHSCT, ce sont des élus qui exigent :

- des DUERP (Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels) basés sur l'observation du travail réel, leur mise à jour aux conditions réglementaires (et a minima une fois par an) ainsi que des plans d'actions de prévention des risques avec obligation de moyens et de résultats,
- un renforcement de la médecine de prévention afin, qu'au-delà des visites réglementaires et des surveillances particulières des agents exposés aux risques chimiques et à l'amiante, elle puisse intervenir dans la mise en œuvre des politiques de prévention ministérielles,
- le maintien dans l'emploi et le reclassement des personnels en cas d'inaptitude en lieu et place du licenciement,
- de meilleures conditions de travail dans les locaux et postes de travail (postes de travail ergonomiques, lieux de repos, prise en compte des conditions climatiques et de toutes nuisances).

Seules les organisations syndicales représentatives (ayant obtenu au moins un siège au comité technique) pourront désigner leur(s) mandaté(s) au CHSCT. Alors pour avoir des représentants CGT en CHSCT, votez et faites voter CGT, avant le 4 décembre !



Faire vivre les droits acquis et en conquérir de nouveaux !



Notre société a un besoin vital de culture

Notre société se délite sous les effets d'une crise économique et sociale qui frappe d'abord les plus défavorisés, bouleverse les repères et atteint les valeurs du vivre ensemble, n'épargnant ni le travail ni la vie privée. Cette crise perturbe le sens, accentue les divisions et les antagonismes et se propage sur le terrain de la précarité et la pauvreté.

Les fractures culturelles, que notre pays n'a pas voulu combler, s'aggravent : plus que jamais, nous avons un besoin vital de culture, ferment de démocratie et de fraternité. La culture n'est pas un supplément d'âme, ni un machin à la marge ou une offre. Chacun est porteur de culture et d'énergie émancipatrice. L'ambition de la culture, c'est l'ambition de l'humain. Il n'y a d'autre chemin pour combattre les replis identitaires, les dérives sectaires, le retour à la violence et aux idées nauséabondes. La culture, les cultures sont essentielles car indispensables à la rencontre, au partage, à la confrontation constructive et démocratique, à la construction libre d'un monde divers, commun et heureux.

La culture a besoin de politiques publiques

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la puissance publique a déployé un éventail de politiques publiques culturelles. L'État et les collectivités territoriales sont intervenus dans ce domaine, notamment par l'édification d'un réseau de grands équipements et d'outils de proximité et en soutenant la création artistique. Cependant, malgré les résultats substantiels obtenus, des inégalités se creusent maintenant dangereusement.

Le désengagement de l'État se poursuit malgré l'alternance politique de 2012 au moment où il faudrait refonder les politiques culturelles, les renforcer, repenser le rôle de l'État et des collectivités territoriales et leurs complémentarités. La puissance publique doit affirmer que la culture n'est pas une marchandise, défendre l'exception culturelle. Il faut qu'elle en fasse une priorité de conception comme de moyens. Plutôt que de privatiser des pans entiers de ses missions et d'étrangler au passage les collectivités territoriales, l'État doit faire de la culture une priorité pour une autre société.

Les politiques publiques et le service public ont besoin d'un ministère de la culture

Si la France est riche culturellement, elle le doit aussi à l'existence d'un ministère de la culture de plein exercice. Trop souvent la cible des gouvernements successifs, il reste un instrument indispensable qui doit, certes, continuer à réguler et à contrôler, mais aussi à porter, concevoir, favoriser, dynamiser au nom de l'État.

L'État est le garant naturel d'un service public culturel auprès de toutes les populations. À travers l'égalité de traitement des femmes et des hommes devant la culture, c'est la notion de citoyenneté et de démocratie moderne, participative et forte de son éthique qui est posée. Le ministère n'est pas exempt de critiques, mais, avec ses agents, il doit répondre au mépris dont ils font trop souvent l'objet de la part des politiques et décideurs libéraux.

**Les territoires, tous les territoires ont besoin de l'État et du ministère de la culture
Avec vous, nous nous sommes battus, avec l'énergie de l'attachement à nos métiers,
pour que vive le ministère de la culture. Ensemble nous allons poursuivre ce combat pour
un ministère plus fort, soucieux de toutes les populations, dans les grandes métropoles
comme dans les banlieues, dans les zones interurbaines, comme dans les régions, les
villes moyennes et les campagnes.**

**Cette ambition pour la culture et son service public est
l'essence de notre combat quotidien à vos côtés et de notre
engagement syndical.**

La culture, priorité de Manuel Valls ? Les paroles et les actes dans le cadre de la revue des missions...

Les politiques d'austérité altèrent la place et le rôle du Ministère de la Culture dans notre société. Budget faussement sanctuarisé, suppressions d'emplois, restructurations et détérioration des conditions de travail sont le quotidien. Pourtant Manuel Valls a dit cet été sa volonté de remettre la Culture au rang des priorités...

Du mille-feuilles au mikado

Pour cause de soi-disant mille-feuilles, le président de la République lance sa réforme territoriale. Celle-ci consacre les métropoles au détriment des autres collectivités mais aussi de la démocratie locale. Pourtant, de cette dernière ont jailli les premières politiques publiques culturelles dans les territoires avec souvent le soutien de l'Etat.

Cette loi autorise la délégation de compétences qui permet à n'importe quelle collectivité d'exercer une mission de service public pour le compte de l'Etat avec du personnel d'Etat mais sous autorité de la Collectivité... Mikado assuré !

C'est une forme d'expérimentation avant transfert total d'activité, abandon ou privatisation. Entre des métropoles qui ne voient dans la Culture qu'un facteur d'attractivité et une ministre de la culture qui n'oppose aucune résistance pour éviter un dépeçage à la carte des missions du Ministère sous forme de délégation de compétences.

Un ministère de la culture de plein exercice est fondamental pour développer et mettre en œuvre ses missions et les métiers qui les portent.

C'est quoi un ministère de plein exercice ?

Le ministère de la Culture n'existerait pas sans ces métiers. Les DRAC, ce sont près de 2450 emplois en régions et des compétences multiples. Or pour garantir les missions de l'Etat, le Préfet a aussi besoin d'emplois qu'il trouvera dans les services déconcentrés de l'Etat et les DRAC. C'est pourquoi le Premier ministre exige de relancer la mutualisation des fonctions supports dans chaque ministère, dans le cadre de la revue des missions. On l'aura compris intensification du travail, polyvalence, réorganisation sont la boîte à outil à casser les politiques publiques culturelles. Les métiers de la culture sont très spécifiques et en lien étroit avec les missions. Les concours ont permis de recruter, en fonction des besoins, des compétences qui nécessitent formation, évaluation, renouvellement, partage... Le préfet, lui, aura la volonté d'avoir à sa disposition du personnel au nom de l'intérêt général et de la cohésion sociale...

La culture au rang des priorités, ce n'est pas vrai non plus dans les territoires !

Les personnels ont été recrutés pour administrer et mettre en œuvre les politiques culturelles. Toutes les compétences du ministère – administratifs, architectes, conservateurs, ingénieurs, conseillers, techniciens...- vont voir leurs missions évoluer, et donc leurs métiers. Avec la perte d'expertise, le ministère va donc rencontrer de nombreuses difficultés dans l'avenir pour mettre en œuvre pleinement ses missions faute de personnels compétents à sa stricte disposition.

Déjà dans les DAC...

C'est déjà ce qui se passe dans les DOM. Bon nombre d'agents travaillent à d'autres missions à la demande du Préfet. Pour ces collègues c'est le sentiment de ne plus être utile comme il faudrait pour répondre au mieux aux besoins culturels de la population.

C'est pourquoi, la CGT-Culture exige que la notion de ministère de plein exercice prenne tout son sens et que chaque agent du Ministère travaille pour les politiques publiques culturelles, pour les missions et métiers pour lesquels il a été recruté. Il n'y a pas de ministère de plein exercice sans missions et sans personnels qui s'y consacrent pleinement. Quand Manuel Valls prétend remettre la culture au rang des priorités, il fait juste le contraire avec les personnels du Ministère.

Remettre la culture au rang des priorités, c'est aussi cesser de supprimer des emplois et créer des emplois statutaires là où les besoins de politiques publiques culturelles sont criants.



Et les besoins ne manquent pas.

Action sociale et politiques sociales



L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, dans la restauration, le logement, l'enfance, les loisirs, la culture et à les aider à faire face à des situations difficiles.

Le ministère de la Culture a pour particularité d'être un ministère très éclaté entre plusieurs services et établissements, avec des agents aux statuts très divers, le tout, disséminé sur tout le territoire.

En conséquence la politique sociale est à son image : disparité de traitement entre agents qui appartiennent pourtant au même ministère.

La Cgt-Culture milite autant pour des dispositifs collectifs que pour des prestations individuelles qui deviennent de plus en plus indispensables au regard de situations personnelles ou familiales de plus en plus lourdes et complexes.

La réalité de la vie des personnels est très dure comme le démontre le nombre de situations soumises aux différentes commissions sociales - secours et prêts – du ministère et de ses établissements publics. Les situations financières et sociales des agents se complexifient, se dégradent. De plus en plus de retraités ou d'ayants droits sollicitent ces aides. La problématique financière est le 1^{er} motif de demande d'aide des services sociaux. Les situations sont catastrophiques, la pauvreté s'aggrave. Le niveau des pertes du pouvoir d'achat est en chute libre. La valeur du point d'indice a décroché de 24,5% par rapport à l'indice des prix à la consommation.

Aussi la Cgt-Culture refuse et combat les réductions de crédits sociaux et les manques de moyens de fonctionnement. Les agents subissent le gel des salaires depuis 2010 et au-delà, des baisses cumulées de pouvoir d'achat depuis PLUS de 12 ans. C'est intolérable!

Nos revendications

- Sécuriser le financement de l'action sociale en référence à la masse salariale, il existe des écarts important entre ministère. Au Ministère de la culture les crédits sociaux représentaient en 2011, 1,26% de la masse salariale. Alors que les situations des personnels s'aggravent, que les salaires stagnent que le coût de la vie augmente, on rogne sur les crédits sociaux. **Par rapport aux grandes entreprises du privé la participation de l'état employeur est très faible.**
- Egalité d'accès des agents à toutes les prestations et services quel que soit l'employeur avec une augmentation régulière des plafonds de ressources,
- Revalorisation annuelle des prestations sociales à un taux égal voire supérieur à celui de l'inflation,
- Une restauration collective et sociale pour les actifs comme pour les retraités avec modulation des tarifs suivant les revenus et le recours aux chèques déjeuners pour les agents en situation particulière
- un véritable droit au logement avec la mise en place d'un outil national à réseau déconcentré, chargé du logement des agents avec des missions de réservation et gestion du parc locatif, d'attribution d'aides et de prêts, la création de Convention d'Occupation Précaire au tarif réellement attractif, l'instauration du 1% logement,
- le retour à une véritable Commission d'Attribution des Logements Sociaux aux critères sociaux définis et transparents avec des représentants des personnels représentatifs,
- la pérennité de l'aide au départ à la retraite pour TOUS les agents dont la pension est en dessous du minimum vieillesse,

Santé et Prévoyance, Protection Sociale Complémentaire :

L'Etat employeur a la possibilité de verser une aide et une participation directe ou indirecte aux moyens de fonctionnement des mutuelles des agents publics. La Cgt revendique la participation des employeurs publics, de même niveau que celles des entreprises du privé, 60% pour la complémentaire santé et 75% pour la prévoyance.

La Cgt appuie une négociation d'ampleur sur la PSC des agents publics impliquant l'état et ses établissements, au titre de leur responsabilité d'employeur.

Les représentants Cgt, eux, assurent une présence continue dans toutes les instances : comité national d'action social (CNAS), commissions prêts et secours, groupes de travail, association pour : impulser une harmonisation par le haut des prestations et aides dans un esprit d'équité, défendre et améliorer les acquis sociaux

Rémunérations, carrières ... Augmenter les salaires et le pouvoir d'achat

Parmi les questions incontournables pour les salariés, celles des salaires et du pouvoir d'achat occupent une place prépondérante. Le rififi entre contractuels et titulaires savamment entretenu par l'administration est au service des politiques libérales d'austérité. Il sert la division entre les personnels là où la CGT propose de rassembler autour de revendications pour la défense de l'ensemble des agents qui portent les politiques publiques culturelles dans une même communauté de travail.

Perte mensuelle de pouvoir d'achat et pauvreté

Depuis juillet 2010, la valeur du point d'indice est gelé. Les pertes de pouvoir d'achat sont estimées à plusieurs centaines d'€ par mois pour chaque agent, contractuel comme titulaire. C'est pourquoi, le dégel de la valeur du point d'indice est la première revendication de la CGT. Aujourd'hui, des agents à temps incomplet, des précaires mais aussi tous les agents qui sont en dessous de l'indice majoré 327 ont des traitements compris entre le Smic et le Smic + 5%.

Les contractuels : lutter contre l'arbitraire

Beaucoup de contractuels, précaires comme CDI, ne bénéficient pas de grille salariale et sont à la merci de recrutements de gré à gré et donc de l'arbitraire. La CGT exige un plan de titularisation, assis sur des créations d'emplois, en améliorant les conditions de reclassement des personnels concernés.

Catégorie C : le déni de carrière

Un agent recruté à l'échelle 3, au bout de dix ans de carrière, verra son salaire net mensuel ne progresser que de 25€ ! La catégorie C connaît un corps à quatre grades, ce qui équivaut en théorie à une carrière de cent ans. Près de 40 % d'agents du ministère sont en catégorie C. Une immense majorité de ceux-ci exercent des fonctions de catégorie B.

Catégorie B : grande technicité, petit salaire

Pour les personnels de catégorie B, l'entrée dans le nouvel espace statutaire -NES- n'a pas eu l'effet escompté. Le corps des techniciens de recherche, qui n'est jamais entré dans le NES, connaît une situation salariale mauvaise. Beaucoup d'agents stagnent en catégorie B bien qu'exerçant des missions de catégorie A.

Catégorie A : parcours professionnels en déshérence

Enfin les corps de catégorie A, notamment les attachés, connaissent des difficultés et sont laissés pour compte sans parcours professionnel alors qu'ils font tourner la maison au niveau de l'encadrement intermédiaire. Les concours de la filière recherche sont très rares et celle-ci est en voie d'extinction si des recrutements massifs ne sont pas effectués dans les prochaines années.

Les taux de promotion sont très mauvais.

Près de 72% des agents de la filière accueil sont en échelles 3 et 4 et 50 % des agents de catégorie B sont en classe normale.

Le régime indemnitaire : mauvais, injuste et opaque

Le ministère connaît un régime indemnitaire le plus faible de la Fonction publique. Au sein même du ministère, il existe des disparités fortes entre corps de même catégorie, entre services déconcentrés et centraux, et entre directions.

A la CGT, nos actions portent sur les revendications suivantes :

- réévaluation du point d'indice et rattrapage des pertes intervenus au cours des années passées,
- entrée dans la grille à 1700 euros bruts (indice majoré 367), et amplitude de carrière de 1 à 2, garantie à tous, pour une carrière complète,
- corps à deux grades, sans blocages de carrières : reconstruire la grille de catégorie C c'est reconstruire les grilles B et A,
- organisation systématique de concours, y compris réservés, et examens professionnels pour tous les corps, pour réparer le déclassement des personnels : la mise en œuvre concrète et immédiate d'un plan de repyramidage et notamment de la filière administrative,
- reconnaissance des qualifications exercées par une amélioration des taux de promotion et accès plus ouverts à la catégorie B et A,
- revalorisation du régime indemnitaire qui n'est satisfaisant nulle part et intégration des primes dans le traitement,
- renforcer et homogénéiser les droits des contractuels nécessaires à l'accompagnement de missions ponctuelles et spécifiques.





Avec la CGT-Culture, des victoires qui en appellent d'autres !

Un Ministère attaqué

Suppressions d'emplois, coupes sombres dans les budgets, RGPP, casse du service public, RéATE, fusion de services... malgré tous les mauvais coups portés par de hauts dirigeants peu scrupuleux qui encaissent des primes à la mesure des emplois qu'ils détruisent, les personnels du Ministère de la Culture, avec la CGT ont su résister pour préserver un ministère de plein exercice.

Les personnels debout et déterminés

Nous n'en sommes pas sortis indemnes : 2.000 emplois détruits, diminution historique des crédits Culture qui représentent à peine 0,5 % du budget de l'État, dégradation sans précédent des conditions de travail suites aux réorganisations à répétition qui ne visent qu'à engranger des gains de productivité pour supprimer encore plus d'emplois... Les réseaux qui font la force du Ministère (musées, monuments, enseignement supérieur, archéologie, archives, bibliothèques) sont également menacés par une atomisation croissante et la création d'établissements publics dont la priorité et la seule politique sont la recherche de ressources pas toujours très propres !

Malgré tout, le Ministère de la Culture continue d'exister par ses personnels et la CGT qui se bat au quotidien à leurs côtés, a obtenu, dans un contexte difficile, d'éclatantes victoires :

Abandon de la Maison de l'Histoire de France

Projet identitaire et nationaliste de Sarkozy, la MHF était censée réunir la plupart des musées SCN au sein d'un nouvel établissement public implanté sur le site des Archives Nationales. La détermination des personnels et de nos camarades a permis, après plusieurs mois d'occupation et de lutte, de mettre un coup d'arrêt définitif au projet.

Mise en échec des projets d'externalisation et réinternalisation des missions.

Au musée Picasso, l'opiniâtreté de la CGT a contraint la Ministre à faire marche arrière sur l'externalisation. 40 postes d'ASM ont été pourvus pour la réouverture du musée. Au musée Rodin, la CGT a fait reculer le projet d'externalisation de la surveillance. Le retrait de la RMN du château de Fontainebleau et du Musée de l'Orangerie, aurait pu déboucher sur une privatisation sans l'action de la CGT qui a porté la réinternalisation des personnels et des missions. Au MUCEM la CGT a obtenu le maintien dans l'emploi des agents par un accord de reclassement.

Abrogation du contrat d'activité à l'INRAP

Sorte de contrat d'objectif expérimenté à l'INRAP, le CDA a amené une précarisation accrue des personnels d'archéologie. La lutte acharnée de la CGT a mis fin au CDA.

Résorption de la précarité et titularisation

La mobilisation a aussi permis d'obtenir un plan de résorption de la précarité au CMN (100 CDI), à l'INRAP (160 CDI), dans les écoles d'architecture (plusieurs centaines de CDI). En outre, dans le cadre du plan Sauvadet, nous avons obtenu 236 titularisations en catégories C et B et autant de postes ouverts que d'inscrits.

Revalorisation de la filière des métiers d'art

La CGT a obtenu l'ouverture de concours et le rehaussement des planchers des primes.

Généralisation des salaires indicés

La CGT a également participé aux négociations visant à instaurer des grilles salariales pour la quasi-totalité des personnels au Musée d'Orsay, au Quai Branly, à l'INP, à la CNHI, au CNAP.

Changement à la tête de certains établissements

Dès l'alternance politique en 2012, la CGT est montée au créneau afin que des changements majeurs soient opérés à la tête de certains établissements qui connaissaient des situations de souffrance au travail insoutenables.

Création de nouvelles instances pour porter la voix des personnels

Enfin, nous avons obtenu la création d'un comité technique spécial des DRAC, le maintien du comité technique commun des ENSA et surtout la création d'un comité technique spécial musées. De même, la CGT a défendu le maintien des CHSCT de filière (musées, patrimoines, archives). Ce sont des avancées pour lesquelles la CGT a beaucoup milité. Ces outils sont évidemment indispensables aux luttes présentes et à venir pour la défense de notre Ministère et des personnels.

Ces victoires ne doivent pas faire oublier les menaces qui continuent à planer sur le Ministère de la Culture. La CGT-Culture continuera à se battre avec tous les agents du Ministère quel que soit leur statut. Pour les salaires, l'emploi, les carrières et la défense du Ministère : la lutte continue !

Le journal de la CGT-Culture